



Erreur de franchise assurance auto

Par **rorodifs**, le **19/03/2016 à 09:44**

bonjour,rnrnJe souhaiterais avoir des avis sur mon litige avec mon assureur auto.rnj'ai eu un accident responsable fin décembre 2015 , j ai récupéré le véhicule le 20 janvier et le garage m'a demandé de payer 206 euros de franchise (mais a oublié les 10 % du montant des travaux (inscrit dans mon contrat) , j ai donc payé ses 206 euros sans rien dire et récupéré la facture et mon véhicule.rnle 27 janvier soit 1 semaine plus tard l expert modifie son rapport et y inscrit 'annule et remplace , motif : franchise erronée'.rnde ce fait le garage me rappelle pour me réclamer cette somme.rnma question est : peuvent ils modifier le montant de la facture après paiement même si ils attestent que le contrat stipule que 10% des travaux sont à ma charge et que c est le contrat qui fait foi ?rnrnMerci de votre aide

Par **Lag0**, le **19/03/2016 à 09:48**

Bonjour,rnL'erreur ne créant pas le droit, il est bien normal que le garage vous demande le complément de facture.

Par **rorodifs**, le **19/03/2016 à 10:17**

sert , mais la facture étant établie , seul l'entente des 2 signataires peut faire aboutir la réclamation , sinon aucun recours possible ?